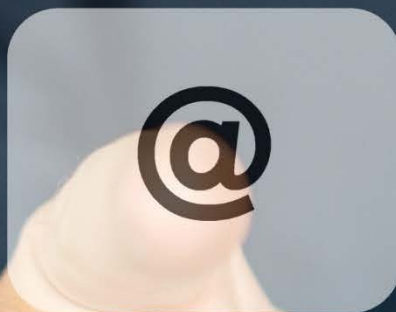


CAMPAGNE E-MAILING



Une campagne de 5 envois, sur 1 semaine.

Vos collaborateurs reçoivent un e-mail question-réponse chaque jour.

Une manière de s'auto-évaluer de façon ludique et personnelle.

Les réponses permettent de donner les informations essentielles de façon synthétique et de valider les notions importantes dans l'esprit de chacun.



Format A3

www.ch-service.fr







COMMENT SE FAIRE RECONNAÎTRE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

Quelles sont les démarches à effectuer quand on souhaite obtenir une RQTH ?

La reconnaissance d'un handicap est une démarche qui permet de bénéficier de certaines aides et de bénéficier d'un accompagnement adapté. Elle est ouverte à toutes les personnes souffrant d'un handicap durable, quel qu'il soit, et à celles qui souffrent d'un handicap temporaire grave. Elle est ouverte à toutes les personnes souffrant d'un handicap durable, quel qu'il soit, et à celles qui souffrent d'un handicap temporaire grave.

Comment savoir si ma maladie ou mon trouble peut être considéré comme un handicap ?

Un handicap est une limitation ou une restriction de la capacité d'une personne à exercer une activité professionnelle, sociale ou personnelle. Elle est due à une déficience ou à un trouble durable, quel qu'il soit, et à une limitation ou à une restriction de la capacité d'une personne à exercer une activité professionnelle, sociale ou personnelle.

Comment ça se passe ensuite ?

La reconnaissance d'un handicap est une démarche qui permet de bénéficier de certaines aides et de bénéficier d'un accompagnement adapté. Elle est ouverte à toutes les personnes souffrant d'un handicap durable, quel qu'il soit, et à celles qui souffrent d'un handicap temporaire grave.

Combien de temps ça prend pour obtenir une RQTH ?

Le délai de traitement d'une demande de reconnaissance d'un handicap est de 18 semaines. Il peut varier en fonction de la complexité de la demande et de la disponibilité des services.

Une fois la reconnaissance obtenue on peut se faire accompagner également dans l'entreprise pour expliquer sa situation ?

Oui, une fois la reconnaissance obtenue, on peut se faire accompagner également dans l'entreprise pour expliquer sa situation. Le service d'accompagnement peut aider à mettre en place des mesures d'adaptation et à sensibiliser les collègues et les supérieurs hiérarchiques.

www.ch-service.ch

LIVRETS



Livret Format A5

6 pages + 4 de couverture

Un livret sous forme de guide pratique regroupant toutes les informations essentielles sur les handicap.

